



**rapport
environnemental
2021**

ÉDITION
2022

COMMENT RENDRE COMPTE DE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE VOLONTARISTE DU GROUPE MAF ?

La réponse à cette question se tient entre vos mains : les pages qui suivent synthétisent nos actions. Par son activité et la nature du risque qu'il couvre, le groupe MAF doit veiller à sa solidité et sa solvabilité. Toutefois, le rendement financier ne saurait être le seul indicateur à considérer.

A l'image de son engagement, le groupe MAF conduit depuis des années une politique d'investissement responsable et s'attache à avoir un impact positif pour chaque euro investi.

QU'APPRENNENT LES RÉSULTATS DE 2021 ?

Nos efforts portent leurs fruits mais il reste beaucoup à faire. Le sujet est complexe et les indicateurs à prendre en considération sont nombreux.

Il y a d'abord **LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE**

(voir page 4), par laquelle le Groupe s'interdit d'investir depuis de nombreuses années dans des entreprises appartenant aux secteurs du tabac, de l'armement et du charbon.

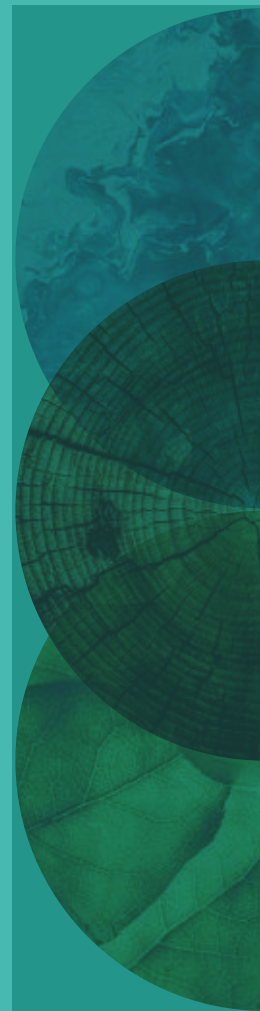
La **PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)** (voir page 7) et leur suivi nous apprend qu'à fin 2021, 95% de l'actif géré par la MAF est peu exposé à un risque et qu'il affiche de meilleurs résultats que les référentiels de place (Barclays pour les Taux et MSCI Europe pour les actions). (Voir page 10 à 13)

PROTÉGER LA MAF ... ET LA PLANÈTE !

La richesse de ce rapport montre que les actions entreprises sont nombreuses. La publication de ce rapport nous permet de mettre en lumière les actions entreprises depuis de nombreuses années. Les équipes sont très mobilisées pour avoir une gestion financière moderne et ambitieuse tout en respectant la planète.

Le groupe MAF a ainsi investi, sur 2021, 14 millions d'euros dans des **fonds labellisés GreenFin** (voir page 18) et s'est engagé dans une démarche environnementale vis-à-vis de son patrimoine immobilier (voir page 19). Grâce à des actions concrètes dans ses locaux, le groupe MAF a économisé près de **9 tonnes de CO2** et **500 000 litres d'eau** (voir Rapport d'activité 2021).

Ce n'est qu'un début...
Bonne lecture.



SOMMAIRE

1 • LA MAF ET LES ENJEUX ESG	4
A • Une politique d'investissement responsable	4
B • Stratégie d'investissements responsables	6
2 • EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE LA MAF	8
A • La mesure Carbone : empreinte et température	8
B • Exposition de la MAF aux risques climatiques	11
C • Exposition de la MAF aux impacts Biodiversité	13
3 • LA MAF : UN INVESTISSEUR RESPONSABLE	14
A • Les Sociétés de Gestion partenaires de la MAF	14
B • Les investissements responsables	17
4 • L'ACTIF IMMOBILIER	19
A • L'immobilier d'investissement	19
B • L'immobilier d'exploitation	15
5 • ORGANISATION DE LA MAF ET GOUVERNANCE	16

INTRODUCTION

DEPUIS 2015, L'ARTICLE 173-VI DE LA LOI TRANSITION ENERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV) IMPOSE LA PUBLICATION DES INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT SUR LES RISQUES CLIMATIQUES ET SUR LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE.

L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT (LEC), DONT LE DÉCRET D'APPLICATION A ÉTÉ PUBLIÉ LE 27 MAI 2021, S'INSCRIT DANS CE CONTEXTE AVEC UN DOUBLE OBJECTIF :

- CONSERVER ET PRÉCISER LES DISPOSITIONS ISSUES DU DISPOSITIF FRANÇAIS ISSU DE L'ARTICLE 173-VI,
- RENFORCER LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET DE REPORTING SUR LES RISQUES RELATIFS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ.

CE RAPPORT RÉPOND AUX EXIGENCES DE TRANSPARENCE POSÉES PAR L'ARTICLE 29 DE LA LEC.

1 • La MAF et les enjeux ESG

A • Politique d'investissement Responsable

La politique d'investissement responsable du groupe MAF a pour vocation de répondre aux principes de développement durable sans pour autant dégrader les perspectives de rendement et de risque des investissements. En tant qu'investisseur institutionnel, le groupe MAF entend ainsi préserver et, dans la mesure du possible, faire fructifier les capitaux qui lui sont confiés pour couvrir ses engagements à moyen

et à long terme. Historiquement, la MAF a toujours exclu de ses investissements en direct les entreprises appartenant au secteur du tabac et de l'armement. Depuis 2016, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, elle exclut également les entreprises dont l'activité est liée au charbon. De façon générale, la MAF a toujours été sensible aux critères ESG.

En 2021, l'équipe financière a intégré, au niveau des actifs gérés en direct, l'analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) en tant que complément de l'analyse financière traditionnelle et comme outil de limitation des risques. Concernant les fonds dédiés, la MAF entretient un dialogue permanent avec ses sociétés de gestion partenaires pour les inciter à prendre en compte les enjeux ESG et climatiques au niveau des actifs sous gestion, engagements qui feront l'objet d'une formalisation sur 2022.

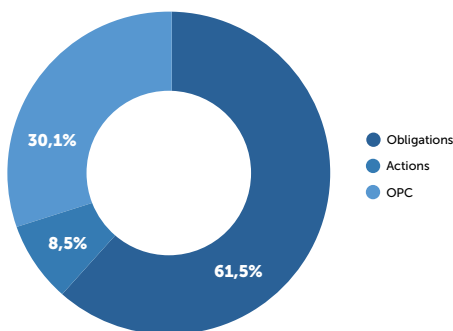
1 • Les entités

Les analyses ESG, Climat et Biodiversité présentes dans ce rapport, couvrent le périmètre des sociétés MAF et EUROMAF (que nous regrouperons, dans ce qui suit, sous l'intitulé MAF). Les informations présentées dans ce document sont établies sur la base des éléments disponibles et connus au 31 décembre 2021.

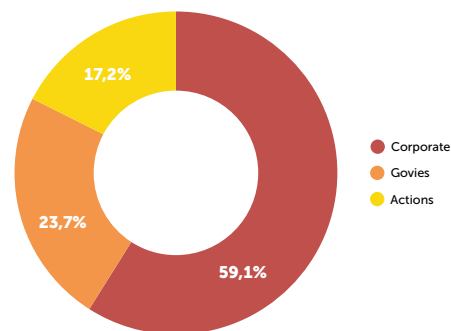
2 • Les actifs financiers

Les analyses figurant dans ce document portent sur les émetteurs investis en direct ainsi que sur les investissements réalisés à travers les fonds dédiés et certains fonds ouverts, soit environ 60% de l'actif. Sont exclus la gestion déléguée (à l'exception des fonds dédiés et de certains fonds ouverts), les actifs non cotés, les produits de trésorerie et les investissements en immobilier, soit 40% de l'actif.

PÉRIMÈTRE COUVERT PAR DES ANALYSES ESG
% DES ACTIFS DU PORTEFEUILLE MAF NON TRANSPARISÉ



PÉRIMÈTRE COUVERT PAR DES ANALYSES ESG
% DES ACTIFS DU PORTEFEUILLE MAF TRANSPARISÉ



Environ 60% de l'actif total de MAF est ainsi soumis à une analyse ESG et, au sein de cette poche, 96% des émetteurs font l'objet d'une notation ESG.

Le périmètre analysé (et transposé) se décompose de la façon suivante :

- > 76% d'émetteurs privés (59% de titres Corporate et 17% d'actions),
- > 24% d'émetteurs publics.

3 • La méthodologie

La MAF s'appuie sur des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG.

- Sustainalytics / Bloomberg (ESG) : indicateur permettant de mesurer les risques non gérés d'une entreprise face à un ensemble de problématiques ESG et considérées comme financièrement importantes. Les notes vont de 0 à 100 et sont classées en 5 catégories :
 - > négligeable de [0,10[,
 - > faible de [10,20[,
 - > modéré de [20,30[,
 - > élevé de [30,40[,
 - > sévère de [40,100].

La grille de lecture est donc la suivante : plus la cote de risque ESG d'une entreprise est faible, plus le risque global de subir des répercussions financières importantes en raison de facteurs ESG est faible.

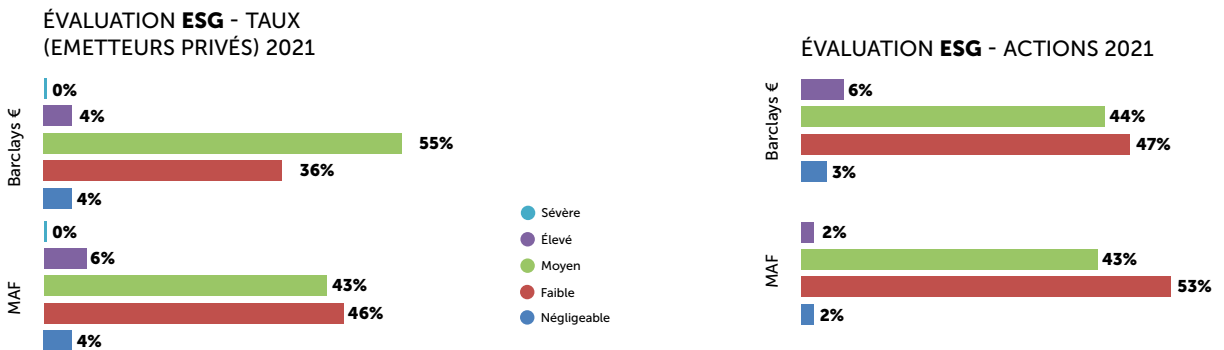
B • Stratégie d'investissement Responsable

L'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance repose sur une étude par Emetteurs pour les titres Corporate et sur une étude des Etats pour les émetteurs publics. Comme précisé précédemment, l'indicateur retenu permet d'évaluer la part des émetteurs présentant un risque ESG et d'obtenir, en parallèle, une note globale du portefeuille (sur une échelle de 0 à 100). En termes d'indice de référence, la MAF a retenu les indices Barclays € pour la partie Taux et le MSCI Europe pour la partie Actions.

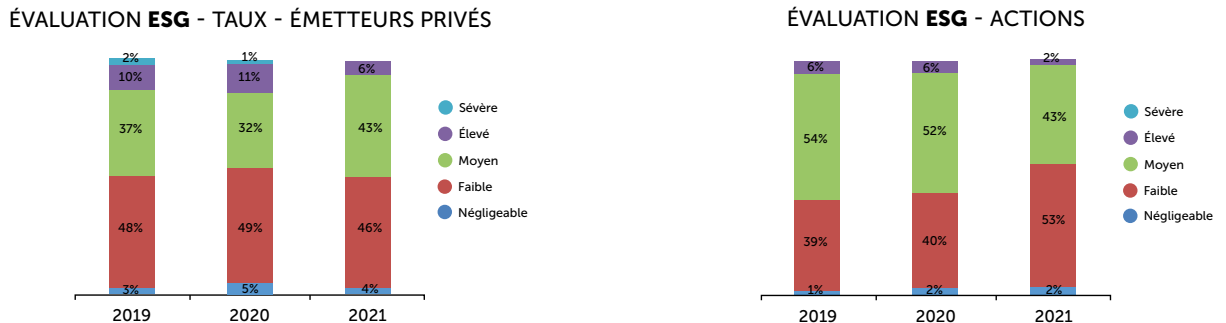
1 • Emetteurs privés (actions et obligations Corporate)

A fin décembre 2021, 95.5% des émetteurs privés étaient couverts par une analyse ESG pour un poids dans l'actif de 76%. La répartition du risque ESG ainsi que son évolution depuis 2019 se décomposent de la façon suivante.

A > MESURES ESG 2021 - RÉPARTITION DU RISQUE ESG



B > EVOLUTION ESG DE 2019 À 2021



C • Commentaires

Poste Taux (59% de l'actif ESG étudié / 95% du périmètre couvert par une note ESG) :

L'évaluation ESG des obligations Corporate détenues tant en Direct que via les fonds montre que, fin 2021, 50% des émetteurs dans lesquels la MAF est investie sont faiblement exposés à un risque financier lié à des facteurs ESG et 43% affichent un risque modéré.

La MAF est en ligne avec le benchmark : 93% des valeurs en portefeuille affichent un risque de négligeable à modéré versus un benchmark à 95%. En revanche, elle bat l'indice sur la partie « faible et négligeable ». En effet, 50% des titres obligataires détenus par la MAF présentent un risque financier lié à des facteurs ESG qualifiés de « négligeable-faible » contre 40% pour l'indice Barclays soit 10 points de mieux.

Entre 2020 et 2021, la répartition entre les différentes catégories évolue sensiblement avec la part des actifs présentant un risque ESG qualifié de « élevé-sévère » qui passe de 13% à 6%. Cette évolution est le fruit des actions menées sur le portefeuille sur 2021 : cession des valeurs affichant la pire note ESG, allocation dans un fonds de Green Bonds et mise en place de règles ESG en matière d'allocation.

De façon générale, la MAF limite voire interdit les investissements dans les sociétés considérées comme présentant un risque majeur en raison de facteurs ESG. En gestion directe, les titres présentant un risque « sévère » sont exclus de l'univers d'investissement. Quant à la part des valeurs affichant un risque ESG « élevé », elle est limitée à 5% de l'actif géré. Cette règle s'applique tant aux actions qu'aux obligations. En 2022, cette règle de gestion sera étendue aux sociétés de gestion en charge des fonds dédiés.

L'ESG Risk Score du portefeuille obligataire est de 20.08 versus un benchmark (Barclays) de 21.04.

Poste Actions (24% de l'actif étudié / 97% du périmètre couvert par une note ESG) :

L'évaluation ESG des actions détenues tant en Direct que via les fonds montre que 55% des actions dans lesquelles la MAF est investie sont faiblement exposées à un risque financier lié à des facteurs ESG et 43%

affichent un risque « modéré » contre respectivement 50% et 44% pour l'indice MSCI Europe.

La situation entre 2020 et 2021 a sensiblement évolué avec une baisse de la part des valeurs dites à risque « modéré » au profit de la poche « négligeable et faible » traduisant une amélioration de la note ESG globale. En effet, la part « négligeable et faible » est ainsi passée de 42% de l'actif analysé à 55%.

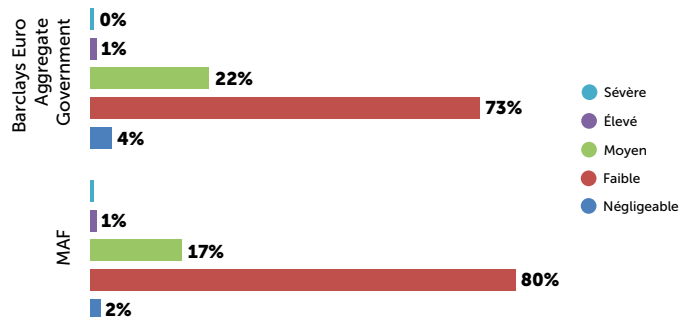
Sur l'exercice 2021, ont été cédées les valeurs affichant un risque ESG élevé (le poids de ces actions est passé de 6% à 2%) et la poche des Actions « vertes » a été renforcée.

Comme pour la poche obligataire, une gestion active du portefeuille Actions a permis de ramener l'ESG Risk Score de 21.22, en 2020, à 19.76 en 2021 versus un benchmark 2021 égal à 19.94.

2 • Emetteurs publics

A fin décembre 2021, 99% des émetteurs publics étaient couverts par une analyse ESG pour un poids dans l'actif de 24%. 82% du portefeuille est considéré comme présentant un risque ESG « négligeable à faible » en ligne avec le benchmark.

ÉVALUATION ESG - Taux (Emetteurs publics) 2021



L'ESG Risk Score du portefeuille souverain est de 15.12 versus un benchmark (Barclays) de 15.68.

Sur les trois catégories d'actif (Corporate, Actions et Govies), la MAF fait mieux que l'indice.

2 • Empreinte environnementale de la MAF

Dans un contexte d'une importance grandissante des problèmes environnementaux et d'une conscientisation environnementale naissante et après l'empreinte carbone, c'est à la mesure des risques climatiques et de l'empreinte sur la biodiversité de s'épanouir.

A • La mesure Carbone : empreinte et température

En 2021 la MAF a poursuivi son partenariat avec la société Carbon 4 pour l'évaluation des éléments Carbone de son portefeuille financier.

> **Carbon 4** : Fondé en 2007, Carbon 4 est un cabinet de conseil de référence sur les enjeux énergie et climat. Fort de ses 50 collaborateurs, elle compte 60% des entreprises du CAC40 parmi ses clients.

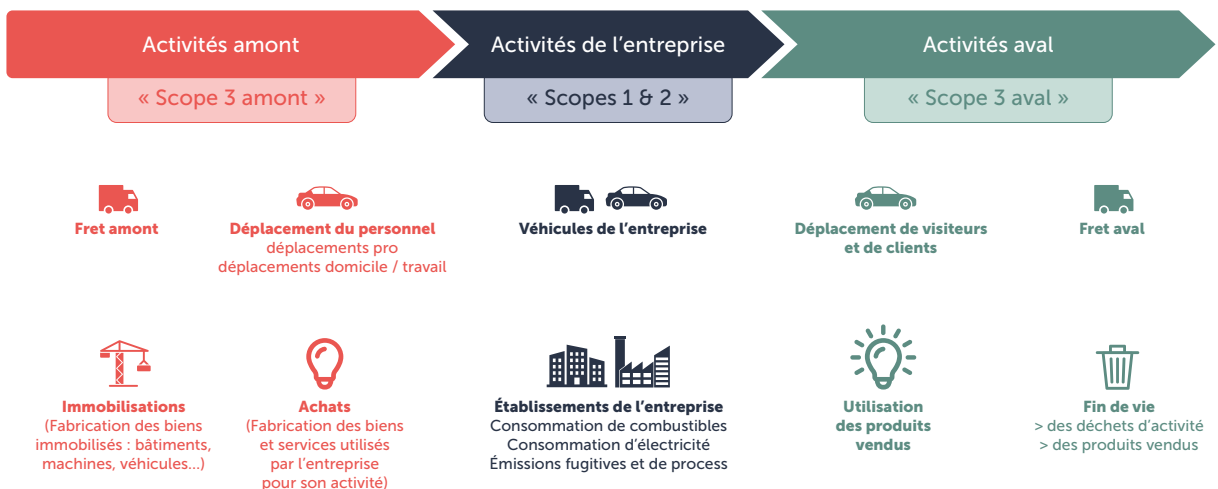
1 • Méthodologie

Outre l'évaluation de la température Carbone du portefeuille, Carbon 4 communique sur les émissions induites et économisées des entreprises détenues en portefeuille. Il s'agit, ici, d'une évaluation quantitative des émissions de gaz à effet de serre (en tonne de CO2).

Les émissions induites sont mesurées de la façon suivante :

- > **Scope 1** : Somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles, de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise. Sont concernées les activités de l'entreprise.
- > **Scope 2** : Somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité. Sont concernées les activités de l'entreprise.
- > **Scope 3** : Somme de toutes les autres émissions indirectes (en amont et en aval de l'activité de l'entreprise).

Sur le plan conceptuel, les émissions induites s'apparentent à ce que l'on appelle communément l'empreinte carbone.



Les **émissions économisées** sont obtenues en additionnant les **émissions évitées** (par les produits et services de l'entreprise) et les **émissions réduites** (grâce à l'efficacité d'un processus mis en place par l'entreprise et sur une période donnée). Les émissions économisées sont une mesure de la contribution d'une entité à l'atténuation du changement climatique.

Une diminution des émissions induites couplée à une hausse des émissions économisées contribue positivement à la mesure de la note Carbone.

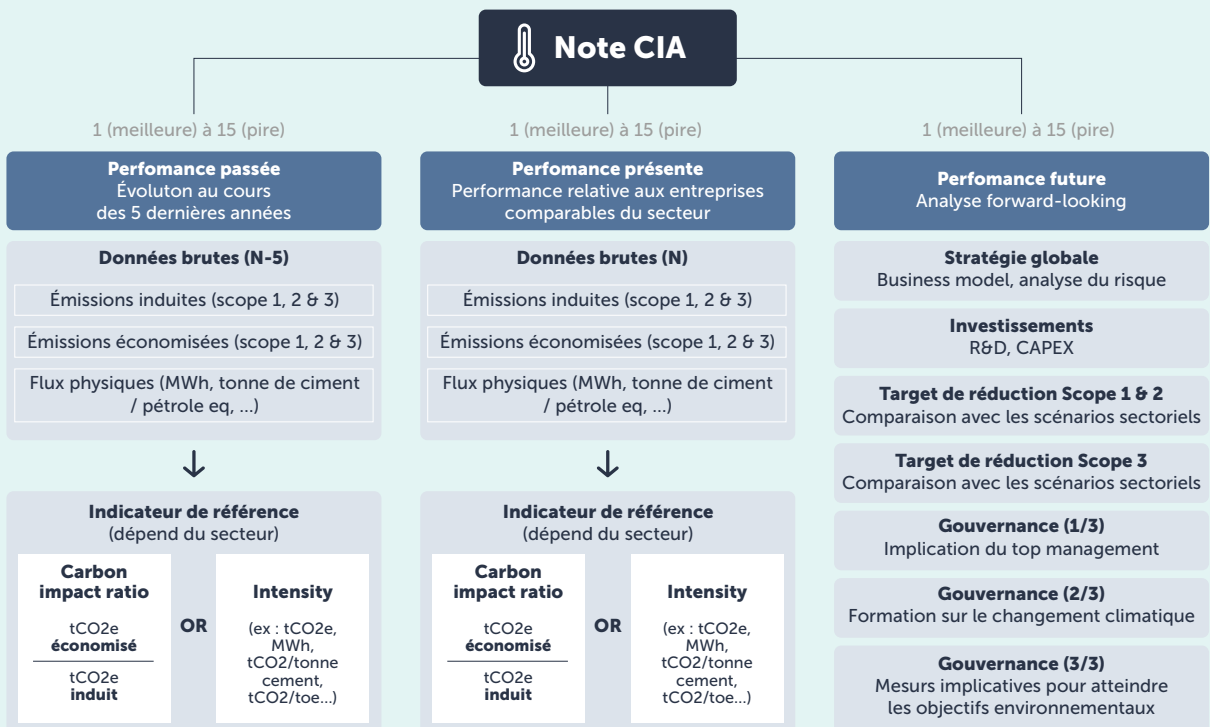
Carbon4 calcule le **Carbon Impact Ratio (CIR)** qui est le rapport entre les émissions économisées et les émissions induites. Le CIR permet notamment d'identifier les entreprises qui ont amélioré de manière significative l'efficacité carbone de leurs opérations, ainsi que les entreprises qui vendent des produits et des solutions conduisant à une réduction des émissions de GES sur leur durée de vie. Lorsque ce ratio est égal à zéro, cela signifie qu'une entreprise donnée ne réalise aucune économie d'émissions.

Le CIR représente donc la capacité d'un acteur à réduire les émissions de GES par rapport aux émissions générées par son activité et ses produits.

En tant que tel, il représente la contribution d'une entreprise à la transition vers une économie bas carbone.

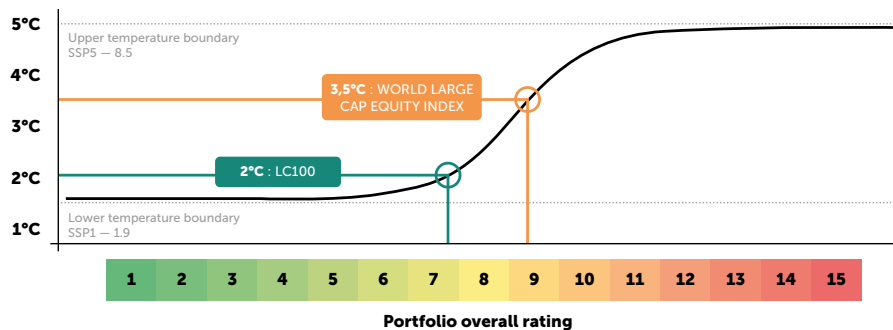
Une note globale CIA (Carbon Impact Analytics) allant de 1 (A+) à 15 (E-) est, ensuite, calculée pour l'ensemble des actifs. Elle englobe les performances passées, présentes et futures de l'entité sous-jacente, mesurant ainsi sa contribution à la transition vers une économie à faible émission de carbone : en tant que telle, elle constitue un bon indicateur pour quantifier l'exposition d'une entité aux risques liés à la transition. Il s'agit, ici, d'une évaluation qualitative.

Les principes de calcul de la note globale CIA diffèrent en fonction de la nature de l'entité sous-jacente (entreprises, obligations vertes ou souverains). De plus, pour les entreprises, la note globale prend en compte toutes les activités principales, avec des principes de calcul différents pour chacune.





Cette note globale est, enfin, traduite en équivalent Température. En s'appuyant sur les conclusions du GIEC selon lesquelles il existe une corrélation forte entre la quantité totale d'émissions de CO2 et l'élévation de température projetée et sur la base de deux scénarios d'alignement, les notes CIA comprises entre 1 (A+) et 15 (E-) sont traduites en équivalent T°.



2 • Mesures 2021

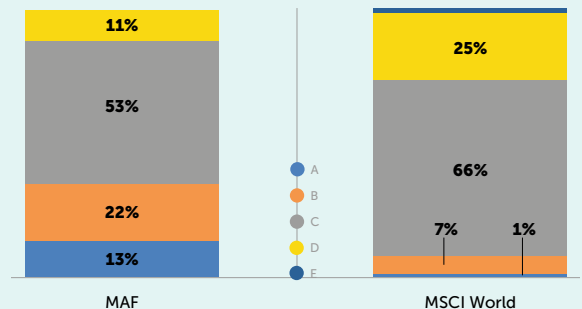
Le Carbon Impact Ratio (CIR) s'élève, pour le portefeuille MAF, à 0.45 versus 0.07 en 2020.

A titre de comparaison, le CIR du MSCI World est de 0.07 pour 2021. Le portefeuille de la MAF ayant un CIR plus élevé que le benchmark, cela indique une meilleure identification des opportunités et des acteurs réels de la transition climatique. La hausse du CIR entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par la hausse des émissions économisées.

Concernant la **note globale**, cette dernière est de C, en ligne avec le MSCI World avec toutefois une répartition offrant un meilleur profil pour la MAF (35% du portefeuille classés en A / B versus 8% pour le benchmark).

Une réflexion sera engagée, sur 2022, pour améliorer la note globale du portefeuille. A l'image du classement DPE (Diagnostic de Performance Energétique), la lettre « A » correspond à un portefeuille contribuant positivement à une économie bas carbone à l'inverse de la lettre « E ».

RÉPARTITION DE LA NOTE GLOBALE



La **température globale** du portefeuille s'établit, pour 2021, à 2.69°C versus 2.9°C en 2020. Le portefeuille se rapproche davantage de l'Accord de Paris que son benchmark (température de 3.6°C), mais n'est actuellement pas aligné avec cet Accord. Pour rappel, l'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau au moins égal à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

3 • Analyse du portefeuille

Poste Corporate (59% de l'actif étudié / 74% du périmètre couvert par une analyse Carbone) :

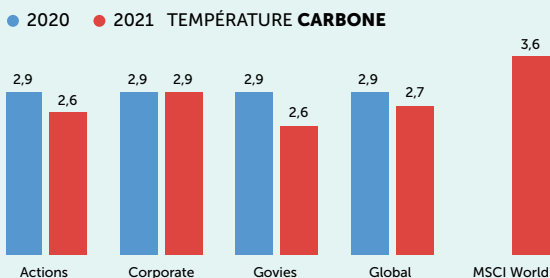
Concernant le portefeuille Corporate, la MAF affiche une température Carbon de 2.94°C en légère baisse par rapport à 2020 (3.02°C sur la base de la méthodologie 2021). Les émissions économisées sont en forte hausse, de -15 à -38 ce qui constitue une évolution positive. La MAF enregistre, en revanche, une hausse des émissions induites, majoritairement expliquée par des mises à jour méthodologiques ce qui rend complexe l'analyse entre les deux exercices. La note moyenne de la poche Corporate est de C (70% des actifs) alors que 12.6% des valeurs affichent une notation comprise entre A et B.

Poste Actions (24% de l'actif étudié / 92% du périmètre couvert par une analyse Carbone) :

L'empreinte Carbone du portefeuille Actions est en baisse, de 2.98°C en 2020 (selon la nouvelle méthodologie) à 2.59°C en 2021. La cession de valeurs à forte contribution « induite » couplée à l'investissement dans des entreprises à fort impact « économisé » (notamment à travers l'allocation dans 2 fonds classés en article 9 / SFDR) ont permis cette évolution positive de l'empreinte carbone du portefeuille. La note moyenne de la poche Actions est de C (75% des actifs) alors que 12.7% des valeurs affichent une notation comprise entre A et B.

Poste Govies (17% de l'actif étudié / 95% du périmètre couvert par une analyse Carbone) :

Concernant le portefeuille Govies, la MAF affiche une température Carbone de 2.30°C. La note moyenne de la poche est de B+, 94% des valeurs affichent une notation comprise entre A et B.

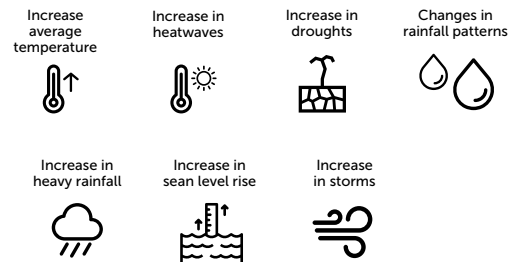


B • Exposition de la MAF aux aléas climatiques

1 • Méthodologie

La méthode CRIS (Climate Risk Impact Screening), développée par Carbon 4, se veut une réponse à la demande émergente d'informations sur les impacts possibles du changement climatique sur les actifs financiers. CRIS vise à fournir, au niveau émetteur et au niveau portefeuille, des indices de risque physique basés sur 7 aléas climatiques directs et 9 aléas climatiques indirects, 60 profils de vulnérabilité sectorielle et 210 profils de vulnérabilité souveraine.

La méthode s'applique aux portefeuilles d'investissements multi-actifs (actions, obligations corporate et obligations souveraines) sur la base des 7 aléas climatiques suivants :



CRIS permet ainsi d'obtenir un score de risque global (correspondant à une notation multirisque à l'horizon 2050, avec un scénario d'émission intermédiaire), de 1 à 99, avec 1 étant le score le plus faible et un classement selon un barème allant de « lower risk » à « very high risk ».

Le CRIS fournit des scores de risque pour 3 scénarios du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et 2 horizons temporels futurs. La plupart des données climatiques proviennent du GIEC selon une approche multi-modèle. L'ensemble des données comprend des projections pour trois scénarios (scénario à faibles émissions, scénario à émissions moyennes et scénario à émissions élevées) et deux horizons temporels (2050 et 2100).



Le score de risque est une combinaison de l'exposition et des vulnérabilités aux risques climatiques. L'exposition est liée à la localisation géographique des activités et les vulnérabilités spécifiques sont liées aux secteurs d'activité. L'évaluation du risque est réalisée pour chaque aléa climatique et chaque unité d'activité, avant d'être agrégée au niveau des constituants. Les informations sur la vulnérabilité décrivent les impacts potentiels sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Low-emission scenario	<p>In this scenario, median temperatures steadily increase until 2060, before stabilizing through the rest of the century. This scenario is consistent with the RCP 4.5 and SRES B1 scenarios.</p>	<i>Below 3°C*</i>
Medium-emission scenario (BAU)	<p>In this scenario, median temperatures substantially increase during the whole century, with different mid-term trajectories depending on the scientific scenario considered**. This scenario is consistent with the RCP 6.0 and SRES A1B scenarios.</p>	<i>Above 3°C*</i>
High-emission scenario	<p>In this scenario, median temperatures increase drastically and constantly until the end of the century. This scenario is consistent with the RCP 8.5 and SRES A2 scenarios.</p>	<i>Above 4°C*</i>

* In 2100 relative to the preindustrial period 1861-1980

** Please note that the mid-term trajectory differs between RCP 6.0 and SRES A1B. The latter rises faster than RCP 6.0 and slower after 2050.

2 • Analyse du portefeuille

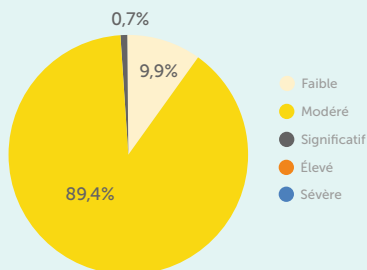
Plus de 87% du portefeuille de la MAF a fait l'objet d'une analyse CRIS. Selon un scénario d'émission médian, **à horizon 2050, le score global de la MAF est de 25 versus 27 pour le MSCI World et le portefeuille présente majoritairement des entités à risque modéré (90%).**

La poche Actions présente un risque relativement plus élevé que la poche obligataire avec un score global de 27.6 versus 25.5 pour les Corporate et 21.9 pour les Govies.

En ligne avec le benchmark, le score le plus élevé est obtenu vis à vis du risque d'élévation du niveau de la mer (score de 36/100) et le score le plus faible au regard des aléas liés à l'intensité et au changement de régime des pluies (score de 10/100).

Au regard de son portefeuille financier, le portefeuille de la MAF est peu vulnérable aux risques climatiques.

MESURE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA MAF AUX RISQUES CLIMATIQUES



C • Exposition de la MAF aux impacts Biodiversité

1 • Méthodologie

L'article 29 a rendu effective l'obligation de reporting sur la Biodiversité avec la mesure de l'empreinte biodiversité et de la contribution à la réduction des impacts sur la biodiversité. Carbon 4 a, ainsi, lancé la base de données BIA (Biodiversity Impact Analytics), en partenariat avec CDC BIODIVERSITÉ, en utilisant la méthodologie GBS (Global Biodiversity Score), permettant de mesurer la contribution des portefeuilles d'investissements aux pressions sur la biodiversité et leurs impacts.

GBS utilise comme indicateur le **MSA (Mean Species Abundance)**. Sont analysés 2 écosystèmes (milieu terrestre et aquatique) et 4 risques majeurs tels que formulés par l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) :

- > le changement d'usage des sols/mers,
- > la surexploitation des ressources (exploitation anthropogène de la nature conduisant à une perte de la biodiversité et des extinctions d'espèces),
- > le changement climatique,
- > la pollution.

Le MSA va évaluer l'intégrité d'un écosystème sur une échelle de 0% à 100%. Plus le % est élevé, plus la biodiversité est forte. Cet indicateur est multiplié par la surface impactée de façon à obtenir un MSA.km² permettant, ainsi, de mesurer la part de biodiversité perdue sur une surface donnée.

Une perte de 1 MSA.km² est équivalent à l'artificialisation de 1 km² d'un écosystème vierge.

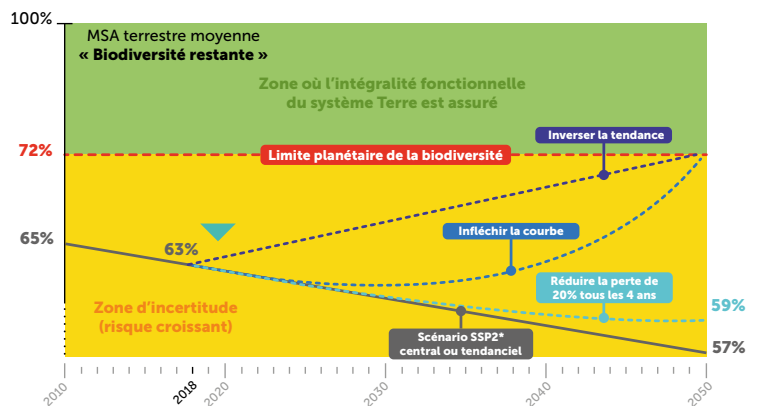
Cet indicateur prend en compte à la fois le statique (impacts négatifs cumulés) et le dynamique (gains ou pertes de biodiversité dans l'année). Il intègre également les impacts terrestres et aquatiques (d'eau douce). A noter que les impacts terrestres sont structurellement bien supérieurs à ceux d'aquatique d'eau douce en raison de la taille bien plus importante de ce milieu par rapport à celui d'aquatique d'eau douce. La méthodologie GBS est utilisée par les deux-tiers des organisations engagées dans la mesure de leur impact biodiversité. Un club 4B+ (Business for Positive

Biodiversity Club) constitué, dès 2018, a donné lieu à une dizaine de projets pilotes d'utilisation du GBS. Devenu un club d'utilisateurs, il regroupe environ 40 entreprises dont la moitié de multinationales, engagées à l'utiliser à court terme.

Pour rappel, les limites planétaires ont été évaluées à 72% de MSA.km². En 2010, la MSA terrestre mondiale moyenne était d'environ 65%. En d'autres termes, environ 35% de la MSA terrestre mondiale avait été perdue à cette date. Sans aucune action, à horizon 2050, les projections anticipent un MSA.km² de 57%. L'objectif est donc de revenir à 68% d'ici à 2030 puis 72% en 2050.

À ce jour, il n'existe pas d'équivalent pour les entreprises et donc pas de référentiel en termes d'alignement à l'instar de ce qui existe au niveau planétaire.

SCÉNARIOS POUR REVENIR À LA LIMITE PLANÉTAIRE EN TERMES D'INTÉGRITÉ DE LA BIOSPHERE (adapté de Lucas & Witting, 2018)



*SSP2 : « Shared Socio-economic Pathways », scénarios utilisés par le GIEC

Enfin, GBS va calculer le score de dépendance qui mesure, quant à lui, la dépendance du portefeuille par rapport aux services écosystémiques (services rendus par la nature comme la pollinisation ou encore la qualité de l'eau).

Le score de dépendance permet de mesurer l'exposition aux risques physiques, tandis que les impacts en MSA.km² reflètent l'exposition aux risques de transition. On répond donc ici à l'aspect double matérialité de l'article 29.

2 • Analyse du portefeuille : mesure du MSA.km²

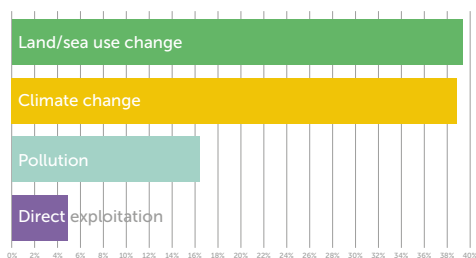
Comme indiqué précédemment, les évaluations ont été réalisées, en vision Statique et Dynamique, et en différenciant le milieu terrestre du milieu aquatique. 86.5% du portefeuille MAF a ainsi été analysé.

L'indicateur le plus important est l'empreinte **MSA.km² statique Terrestre**. Pour l'ensemble des émetteurs privés, l'empreinte est de 151.7 ce qui correspond à une perte annuelle de biodiversité terrestre équivalente à l'artificialisation de 1 062 terrains de football. A noter que plus de 50% de ce résultat repose sur 7 émetteurs, avec un poids important de l'industrie agro-alimentaire (Bel, Danone, Suedzucker) dont l'impact sur la biodiversité est particulièrement sensible.

L'industrie agroalimentaire et l'ensemble des entreprises et prestataires qui y sont liés ont, en effet, une activité qui dépend du bon fonctionnement biologique des sols, du cycle de l'eau, mais aussi de la pollinisation pour une partie d'entre eux, de la régulation des maladies et parasites... Détenir ce secteur en portefeuille est consommateur en MSA.km² alors même que les notes ESG et Carbone sont bonnes.

Corrigé des 3 valeurs les plus péjorantes, le MSA.km² statique Terrestre du portefeuille MAF serait de 93.6 avec une empreinte de 48.6 pour les Actions, versus un Benchmark de 73, et une empreinte de 110.7 pour les Corporate. Ces valeurs seront certainement cédées sur 2022. L'exposition aux risques tels que définis par l'IPBES se décompose de la façon suivante :

IMPACTS PAR PRESSIONS IPBES



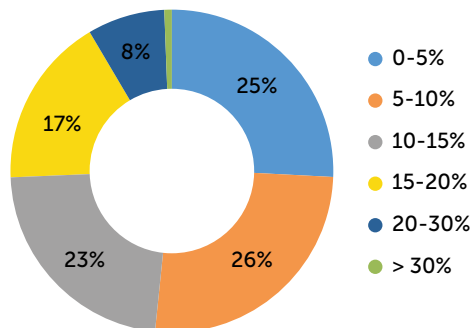
De façon similaire aux autres acteurs de la Place, le portefeuille de la MAF est particulièrement sensible au changement d'usage des sols/mers (39.5%) et au changement climatique (39%).

3 • Analyse du portefeuille : mesure du score de dépendance

Le score de dépendance du portefeuille MAF est, à fin 2021, de 11.82% versus un Eurostoxx 600 de 12.7%.

La répartition du score de dépendance du portefeuille Corporate (score de 11.03%) montre que 25% des valeurs détenues affichent une dépendance inférieure à 5% et 26% ont un score compris entre 5 et 10%.

RÉPARTITION DU SCORE DE DÉPENDANCE - PORTEFEUILLE CORPORATE



Avec un impact modéré et une dépendance de moins de 12%, le risque biodiversité du portefeuille MAF peut donc être considéré comme moyen, voire faible.

3 • La MAF : un investisseur responsable

A • Les Sociétés de Gestion partenaires de la MAF

1 • Sociétés de gestion et ESG

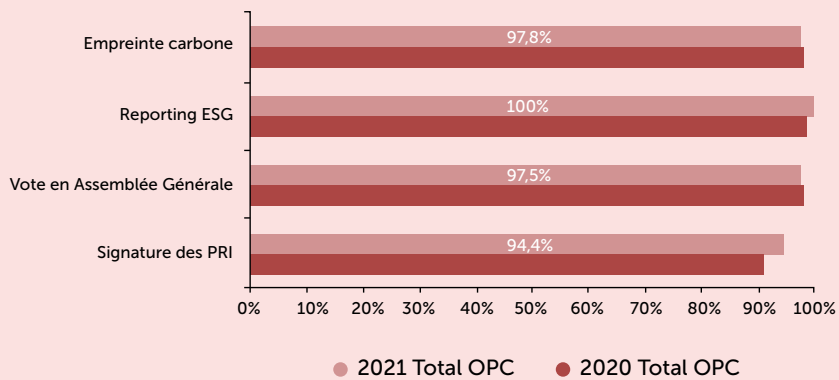
La part des investissements en OPC (hors monétaires) gérés par des sociétés de gestion externes (fonds ouverts et dédiés) pèse moins de 30% de l'ensemble du portefeuille MAF. Les analyses ESG et Carbone ont porté sur 65% de cette poche OPC au sein de laquelle les fonds dédiés pèsent 72%. Les 35% de gestion déléguée non couvertes seront progressivement intégrés au périmètre.

Concernant les investissements en OPC, la MAF est vigilante au pays de domiciliation du fonds et investit exclusivement en fonds couverts par les directives de l'Union Européenne. Par ailleurs, pour les fonds en portefeuille, les sociétés de gestion ayant signé les PRI (*Principles for Responsible Investment* lancés par les Nations Unies en 2006) représentent plus de 94% de ces investissements en OPC (exprimé en valeur). 100% de ces mêmes sociétés publient un reporting ESG et près de 98% calculent leur empreinte carbone.

Afin d'encourager, l'adoption de bonnes pratiques, la MAF adresse, depuis 2017, un questionnaire à l'ensemble des sociétés de gestion partenaires sur leurs engagements et politiques en matière d'investissement socialement responsable.

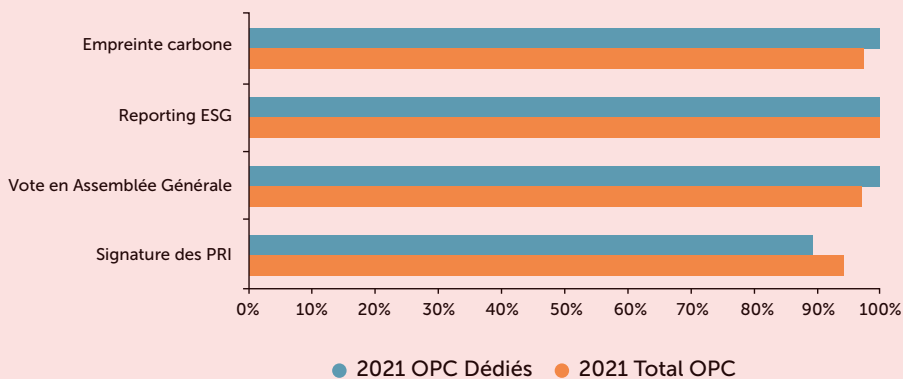
- a > La société de gestion a-t-elle signé les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) ?
- b > Lors de l'Assemblée Générale des valeurs dans lesquelles elle est investie, la société de gestion participe-t-elle au vote ?
- c > La société de gestion publie-t-elle un reporting ESG ?
- d > La société de gestion calcule-t-elle l'empreinte carbone de ses portefeuilles ?

Prise en compte des enjeux ESG par nos gérants - 2020 / 2021



Une analyse comparative entre les sociétés de gestion partenaires et celles avec lesquelles ont été mis en place des fonds dédiés montre que, à l'exception des signatures des PRI, les sociétés retenues pour gérer les fonds dédiés de la MAF affichent une sensibilité ESG plus forte.

Prise en compte des enjeux ESG par nos gérants dédiés / ouverts - 2021



2 • Sociétés de gestion et SFDR

Certaines dispositions du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) sont entrées en application le 10 mars 2021. Il revient aux sociétés de gestion d'identifier les produits relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR et d'appliquer les exigences de transparence correspondantes prévues dans le règlement.

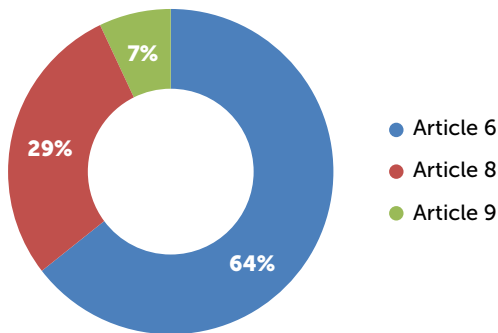
Deux nouvelles catégories de produits présentent, ainsi, des caractéristiques extra-financières :

- > les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 »)
- > les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 »).

Sont classés, en article 6, les produits n'affichant aucun objectif de durabilité.

La situation de la MAF, fin 2021, est la suivante :

RÉPARTITION SFDR - OPC MAF (% EN COURS)



La MAF s'est fixée, pour objectif 2022, de basculer ses fonds dédiés en article 8 / SFDR et d'intégrer, dans les prospectus ou dans des conventions de gestion, des règles en matière ESG et décarbonation.

A l'issue de ces modifications, la part des fonds article 8 au sens du SFDR, soit des supports ayant des caractéristiques environnementales et sociétales, sera de l'ordre de 77%. Nous nous interrogerons, en 2022, sur l'opportunité de continuer à détenir des fonds article 6.

B • Les investissements responsables

Sur 2021, la MAF a renforcé son allocation en matière d'investissements responsables.

Nous pouvons distinguer trois grandes catégories :

les démarches vertes :

démarche qui permet à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer, par exemple, des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants,

les démarches ODD :

démarche qui permet de financer des investissements qui visent directement à participer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable mis en avant par les Nations Unies,

Les démarches « transition énergétique » :

démarche qui permet de financer des projets visant à réduire le bilan carbone d'une entreprise mais qui ne rentrent pas dans les critères des démarches vertes.

Sur la première thématique, la MAF a investi et renforcé, en 2021, son exposition sur **les obligations vertes**.

L'allocation dans un fonds *GREEN BOND*, dont l'objectif est d'investir dans des titres de dettes favorisant la transition énergétique et écologique, a ainsi été renforcée à hauteur de 14M€. Ce support bénéficie du label d'Etat ISR et du Greenfin Label.



Au travers de ces investissements, la MAF contribue également aux **Objectifs de Développement Durable** adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030.



 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Elle a ainsi alloué près de 57M€ sur des supports dont l'allocation contribue positivement à près de 80% à la réalisation des ODD.

Enfin, à travers ses investissements dans le Non Coté (qui, pour rappel, n'ont pas fait l'objet d'une analyse ESG et Carbone dans le présent document), la MAF participe aux financements de sociétés ayant pour objet de construire, exploiter, rénover ou encore de développer des projets dans les secteurs des transports, de l'énergie ou de l'infrastructure industrielle ayant une vocation très forte à générer une **valeur ajoutée environnementale ou sociétale**. Près de 30M€ ont ainsi été engagés sur les exercices 2020-2021.

4 • Actif Immobilier

A • Immobilier d'investissement

Les investissements immobiliers représentent 17% de l'actif de la MAF. Il s'agit d'un parc de 25 immeubles détenus en pleine propriété et localisés, pour la majeure partie, sur Paris.

Depuis ces dernières années une démarche d'optimisation énergétique est systématiquement engagée lors des travaux de réhabilitation. La MAF est par exemple propriétaire d'un immeuble réhabilité, en 2013, dans une logique BBC-HQE. Un immeuble situé à Paris sera prochainement restructuré en 2022-2024. La décision a été prise de réaliser ces travaux avec pour objectif d'obtenir le Label Breeam Very Good.

Enfin, dans le cadre du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, la MAF a engagé un audit énergétique, sur 2021-2022, des immeubles concernés. **Le décret tertiaire** de juillet 2019 porte sur la réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires

à l'horizon 2050. Cette nouvelle réglementation vise ainsi à économiser 60 % d'énergie dans ces bâtiments d'ici 2050 et de 40% à horizon 2030, et ce par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010.

En parallèle, la MAF réalise des audits énergétiques sur ses différents immeubles : en moyenne, tous les 3 ans, sélection de 3-4 immeubles soumis à un audit énergétique.

Plusieurs stratégies sur court terme ont ainsi été mises en place :

- > Sensibilisation des locataires avec intégration, dans les baux, d'obligations relatives à l'environnement ;
- > Installation de bornes électriques dans les parkings attenants aux immeubles de la MAF ;
- > Remplacement des ampoules à haute consommation ou mise en place de l'extinction automatique des éclairages ;
- > Optimisation des contrats de fourniture d'énergie et amélioration de leur suivi ;
- > Programmation du fonctionnement des températures et de la climatisation.

B • Immobilier d'exploitation

Concernant le lieu de vie de la MAF, la démarche ESG est intégrée dans les évolutions et les travaux entrepris. Cette démarche s'est déclinée de multiples façons sur 2021.

Démarche énergétique :

Un audit énergétique de l'immeuble a été réalisé le 8 novembre 2021. Il en est ressorti 27 préconisations visant une réduction des consommations énergétiques. 10 ont déjà été réalisées, 9 sont en cours de devis, 4 n'ont pas été retenues et 4 sont à l'étude. La Sensibilisation reste quotidienne auprès de l'ensemble des salariés.

Les différents équipements sont régulièrement contrôlés afin d'en assurer le fonctionnement optimal. Les centrales d'air ainsi que le système de chauffage sont gérés de façon à prendre en compte les périodes d'occupation ou non du bâtiment, les variations de température prévues par la météo...

Démarche environnementale :

La MAF, dans le cadre de la gestion de ses espaces verts, travaille en partenariat avec un Atelier protégé qui entretient, collecte et traite l'ensemble des déchets verts pour valorisation.

Concernant l'ensemble de ses achats, la MAF privilégie les achats éco-responsables. Elle sensibilise également, tout au long de l'année, ses collaborateurs sur les attitudes anti-gaspillage.

Pour rappel, afin de recycler ses déchets, la MAF a mis en place un partenariat avec la société CEDRE, société de gestion spécialisée dans le recyclage, afin de mieux intégrer la dynamique environnementale dans l'ensemble de ses actions et ainsi dégager des économies d'exploitation.

L'impact sur l'environnement de cette politique de recyclage a permis de sauver l'équivalent de 278 arbres (210 en 2020) et d'économiser 490 499 litres d'eau (370 638 L en 2020).



Démarche sociétale :

Un calendrier des événements Développement Durable a été mis en place en 2021.

A l'occasion de la semaine de la mobilité Européenne du 16 au 22 septembre 2021 « Se déplacer autrement », la MAF s'est mobilisée et a sensibilisé ses salariés à utiliser les transports alternatifs, plus respectueux de l'environnement.

De façon générale, la MAF propose de nombreux « événements collaborateurs » sur le thème du bien-être au travail dans l'objectif de prodiguer des conseils pratiques visant à améliorer leur qualité de vie au travail.

5 • Organisation en interne et Gouvernance

Avec la publication du rapport environnemental article 173, et ce depuis 2018, la MAF a développé une compétence sur les approches ESG et Carbone de son portefeuille Financier. Elle s'est appuyée, dans cette démarche, sur l'expertise de sociétés, telles que MIROVA ou encore CARBON4.

Bien qu'à ce jour les démarches RSE engagées n'ont pas encore été formalisées dans un rapport dédié, les différentes actions menées au sein de l'entreprise soulignent le réel engagement de la MAF dans ces démarches environnementales et sociétales.

En effet, la MAF affiche son engagement social en tant qu'employeur et favorise le développement des compétences de ses collaborateurs en proposant des programmes de formation spécifiques. Cet engagement social se décline également à travers des formations Managériales qui aident les managers à accompagner positivement leurs collaborateurs et à valoriser leurs compétences. Enfin, pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs, un « Parcours découverte » est mis en place avec une présentation, sur plusieurs jours, des différents services et acteurs de la MAF.

Au cours de la crise sanitaire, la MAF est restée très proche de l'ensemble de ses collaborateurs. Une aide psychologique a ainsi été mise en place afin que les collaborateurs puissent échanger avec des psychologues à même de les écouter et les conseiller.

Dès 2022, la MAF engagera une réflexion et des actions afin de répondre aux futures obligations réglementaires, notamment celle relative au CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et au règlement délégué du 21/04/2021 intégrant des risques en matière de durabilité dans la gouvernance des entreprises d'assurance.

Ces différents ateliers permettront de définir les effectifs à mobiliser en interne afin de répondre au mieux à ces nouvelles exigences environnementales et sociétales.

A ce jour, la politique de rémunération de la MAF n'intègre pas de facteurs de durabilité. Une réflexion sera également engagée, sur l'année 2022, pour tenir compte de ces nouveaux éléments.



CONCLUSION

LA MAF A ENTREPRIS, DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE DANS LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG EN LIGNE AVEC SA CULTURE ET SES ADHÉRENTS.

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (LIMITATION DE LA HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE MONDIALE) ET LA RECHERCHE D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES (SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ) IMPLIQUERONT UNE REMISE EN CAUSE PROFONDE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

CES DIFFÉRENTES DÉMARCHES COUPLÉES À LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE RSE CONDUIRONT LA MAF À AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT, TOUT EN ÉTANT ÉCONOMIQUEMENT VIABLE.





Crédits - Publication

Directeur de la publication

> Vincent Malandain

Rédaction

> MAF

Direction financière
et réassurance

Réalisation

> MAF

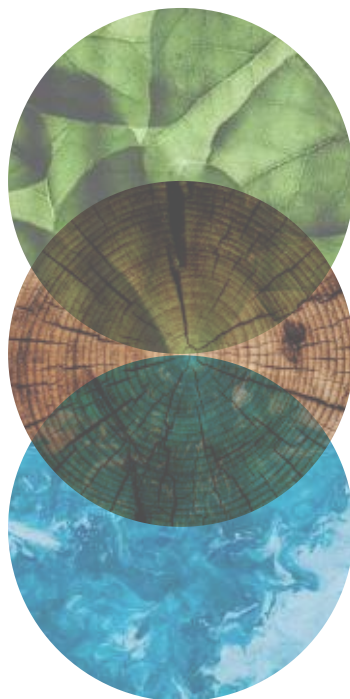
Direction du développement,
de la communication
et du marketing

Conception graphique

> Here We Are

Impression

> Grafik Plus à XX exemplaires.



/MAF.assurances



@MAFassurances

Live-tweetez vos ateliers MAF

avec #RDVMAF

maf.fr

Entreprise régie par le Code des assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
189, boulevard Malesherbes
75856 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 70 30 00 – Fax : 01 53 70 32 10
E-mail : maf@maf.fr



Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.